



MAIRIE  
DE  
**BREIL-SUR-ROYA**  
ALPES-MARITIMES

« Station verte de vacances »

OBJET : COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

V/Réf. : **Séance du 03 septembre 2012**

N/Réf. :

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 03 septembre 2012 à 17H00 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI Maire.

**Etaient Présents** : Mr Joseph GHILARDI Maire, Mr Joseph REY 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Francis FRECOURT, Mr Georges POMAREDE, Mme Anne-Marie ANGELINI, Mr Gentil DOMESOR, Mme Michèle ERCOLE, Mr Michel MASSEGLIA, Mr Pierre OZENDA, Mr Paul REY, Mr Henri SOFFLICHI, Mme Josiane VACCARI.

**Etaient absents-excusés** : Mr Abdel DJEROUROU donne procuration à Mr Joseph REY, Mme Cécile BACHET donne procuration à Mr Paul REY, Mr Michel JOUVE donne procuration à Mr Francis FRECOURT, Mr Alain RAVIOLA donne pouvoir à Mr Gentil DOMESOR, Mme Claire ROSTAGNI donne pouvoir à Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mme Mireille PALLANCA.

**Secrétaire de Séance** : Mr Paul REY.

**Monsieur le Maire**, demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter plusieurs questions à l'ordre du jour :

- Décision Modificative Budgétaire – Budget Commune
- Modification de la Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité
- Association Amis des Montagnes d'Azur, demande de signature d'une pétition contre l'implantation d'éoliennes dans les PNR des Préalpes d'Azur et du Verdon.

- Société A Soucéta Briencia – Demande d'autorisation d'installer des urnes funéraires à l'intérieur de la chapelle Notre Dame des Grâces.
- Approbation d'une convention pour la stérilisation/nourriture des chats sur la Commune.

**Approuvé à l'Unanimité**

**Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.**

<b>14 juin 2012</b>	:	<b>Contrat de maintenance informatique avec la Sté INFOLEASE</b> Renouvellement du contrat de maintenance du parc informatique de la Commune pour une <b>durée d'un an</b> , renouvelable par reconduction expresse. <b>Coût de la prestation : 2.942,16€/an</b> Prend effet au 15 juin 2012
<b>30 juin 2012</b>	:	<b>Location d'un appartement sis au 1<sup>er</sup> étage de l'Ecole Primaire à Mr GORGOL Arnaud Professeur des Ecoles</b> <b>Loyer : 400,00€</b> toutes charges comprises <b>Durée : Prend effet au 01 juillet 2012</b> pour se terminer le 30 juin 2013
<b>01 juillet 2012</b>	:	<b>Convention de location précaire et révocable d'un local à Mr Serge BONNEFOU gérant du Bar des Alpins</b> Local sis, place Brancion, superficie environ 80m <sup>2</sup> <b>Loyer : 500,00€/mois</b> charges non comprises <b>Durée : A compter du 01 juillet 2012</b> En sus du loyer le locataire remboursera mensuellement sa quote-part des charges ainsi qu'une provision de charges EDF régularisée en fin d'exercice annuel de 120,00€/mois.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 juillet 2012.

Le Procès-Verbal de la séance du 11 juillet 2012 a été **Approuvé, une abstention.**

**Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, demande des précisions techniques par rapport à l'ordre du jour n°4 – Optimisation du traitement de l'air de la Station d'Épuration de Breil.

**Monsieur Francis FRECOURT** Adjoint, précise les éléments suivants :

Capacité nominale (capacité constructeur) de la station de Breil sur Roya :

Capacité : 3 000 Eh (Equivalent habitant)

Capacité hydraulique : 1 010 m<sup>3</sup>/j

Capacité épuratoire en DBO5 : 180 kg/j

Outre le débit d'entrée, la qualité de l'effluent en entrée est importante dans le rendement épuratoire de l'installation.

Le fait d'éliminer les eaux claires parasites nous amène à traiter un effluent plus concentré (de type urbain) et donc à augmenter le rendement épuratoire de la station.

Avant les travaux de déplacement du poste de relevage principal, le rendement épuratoire réglementaire en MES (Matières En Suspension) était souvent non atteint (90%), du fait de la dilution de l'effluent en entrée. Cela ne devrait plus se produire à l'avenir.

### **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **1 - Maison GUIDI – Demande de subvention au titre des Fonds Barnier pour acquisition/démolition**

**Monsieur le Maire** fait part aux membres du Conseil de la situation actuelle de l'immeuble et des démarches engagées.

Il propose de demander au titre des fonds Barnier, une demande de participation financière pour l'acquisition/démolition de l'immeuble s'élevant à 1.721.737,58€, se décomposant comme suit : 679.000,00€ suite à l'avis des domaines sur l'acquisition et à 1.042.537,58€ travaux estimé par le maître d'œuvre pour la démolition.

Dans l'attente de ces fonds, la Commune a déjà mobilisé plus de 180.000,00€ de dépenses, notamment avec la Société GEOLITHE qui a effectué divers forages.

En ce qui concerne les travaux que EDF doit entreprendre sur le barrage ; un ensemble de sondages a été effectué à nos frais avec simultanément la baisse du Lac. Ces sondages ont avéré un lien de connexité évident entre le Lac et les nappes d'eau souterraine situées place Biancheri et le parking de la Mairie.

Donc, il n'existe pas sous réserve d'étude géologique plus poussée, de lien de cause à effet entre le niveau du Lac et les désordres constatés place Brancion.

**Monsieur le Maire**, précise néanmoins que des sondages seront effectués au fil du temps, pendant les 22 mois d'assèchement du Lac lors des travaux du barrage.

Il confirme avoir demandé à EDF, un constat des avoisinants sur notamment l'ensemble des façades depuis la Pharmacie jusqu'au Pont Inférieur, dans le cadre d'un constat préventif avant le début des travaux. Cette démarche a été actée positivement par EDF à ses frais.

De plus, dans le cadre de cette acquisition à l'amiable de l'immeuble GUIDI, il conviendrait que tous les propriétaires soient d'accord afin de ne pas enrayer la procédure qui est déjà fort complexe.

**Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, précise qu'il a un dossier inconsistant qui nécessiterait de créer une cellule de crises et une analyse historique des travaux effectués sous l'église Santa Maria In Albis ainsi qu'une cartographie géologique du sous-sol du village de Breil.

Il demande pourquoi nous n'avons pas demandé une reconnaissance du sinistre en « catastrophe naturelle » ?

**Monsieur le Maire** confirme que le « Risque Majeur Naturel » est le seul pris en compte au titre des Fonds Barnier dans ce dossier et que la Préfecture avec le Directeur des Territoires et de la Mer, Monsieur Bernard CARDELLI suit ce dossier avec les experts avec la même diligence et expérience qu'il a eu avec Vence et Roquebillière où les risques étaient plus importants.

**Approuvé à l'Unanimité**

## **2 - Actualisation des tarifs des services extra et périscolaires**

**Madame Marie-Lou ALLEVENA** Adjointe, donne lecture aux membres du Conseil du compte-rendu de la commission aux AFFAIRES SCOLAIRES/ENFANCE qui s'est réunie en date du 23 août 2012 et qui a donné un avis favorable à l'ensemble des propositions réglementaires et tarifaires proposées au Conseil, soit :

- Principe de paiement d'avance des services extra et périscolaires (Cantine, CLSH, etc...) dans la continuité du principe de paiement d'avance au Collège.
- Création tarif de 1,00€ pour la garderie du matin et de 1,00€ pour la garderie du soir.
- Revalorisation du tarif Cantine, soit 3,80€ par repas pour les enfants inscrits à l'année et 4,50€ par repas pour les occasionnels.
- Acceptation des enfants à l'école Maternelle à la Cantine dont les 2 parents travaillent et modification dans ce sens des dossiers individuel d'inscription ainsi que la demande d'une photocopie de la carte national d'identité (CNI) de ou des personnes habilitées à récupérer les enfants en lieu et place de l'autorité familiale déclarée.
- Le principe d'une unité de régie avec une harmonisation des fermetures entre la Crèche, le CLSH et la Garderie a été décidé.

**Approuvé, une abstention**

### **Questions ajoutées :**

#### **- Décision Modificative Budgétaire – Budget Commune**

**Monsieur le Maire**, propose aux membres de Conseil des modifications sur certaines opérations d'investissement entre moins-value et plus-value sur opérations Travaux divers, Matériel, Mobilier et informatique.

**Approuvé à l'Unanimité**

- **Modification de la Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité**  
**Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil du courrier que la Préfecture des Alpes-Maritimes a adressé aux Maires concernant l'augmentation possible de la Taxe départementale aux besoins de modernisation du réseau électrique.  
 Les membres du Conseil après en avoir délibéré, font part à l'**Unanimité** de leur souhait de ne pas augmenter cette taxe.
  
- **Implantation d'éoliennes industrielles sur le périmètre du nouveau Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.**  
**Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil du courrier que nous a adressé l'association Les Amis des Montagnes d'Azur nous informant des nuisances que pourrait occasionner l'implantation de ces éoliennes et nous demandant de nous prononcer sur le Schéma Régional Eolien (SRE).  
 Les membres n'ayant pas suffisant d'éléments, ont décidé à la **majorité** de s'abstenir.
  
- **Société A Soucéta Briienca – Demande d'autorisation pour installer des urnes à l'intérieur de la chapelle Notre Dame des Grâces**  
**Monsieur le Maire**, fait part aux membres du Conseil du souhait de l'Association de faire de menus travaux de confortement avec l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France, en vue de créer des casiers à urnes funéraires sur la gauche, en entrant dans la chapelle.  
**Approuvé à l'Unanimité**
  
- **Convention entre la Commune de Breil et le vétérinaire de Fontan pour la stérilisation des chats.**  
**Monsieur le Maire**, propose aux membres du Conseil de signer une convention à l'année avec le vétérinaire de Fontan, pour la stérilisation de chats, pour un montant maximal de 900,00€/an et il propose que la Commune participe à hauteur de 300,00€ à diverses fournitures alimentaires.  
**Approuvé à l'Unanimité**

### **Questions Diverses**

#### **•SNCF**

**Mr Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, fait part aux membres du Conseil Municipal des gros problèmes rencontrés sur la ligne Nice-Breil au niveau des horaires depuis l'installation d'un nouveau système de sécurité qui s'avère complètement « obsolète » !

Devant la recrudescence des nombreux problèmes rencontrés et le mécontentement des usagers, une pétition a été mise en ligne sur internet sur le site : [www.petitionenligne.fr](http://www.petitionenligne.fr) catégories : Transports et infrastructures et qui demande à la région AOT, à la SNCF l'exploitant, à RFF travaux de modernisation de :

- 1- Fiabiliser le système de sécurité des circulations dans le respect des horaires prévus
- 2- Supprimer les trous horaires à Touet de l'Escarène, Peille, Peillon, l'Ariane et permettre le transport des élèves du lycée de Drap ; desservir au service d'hiver les stations : St Dalmas de Tende, La Brigue et Fontan-Saorge ; développer les relations Nice↔Sospel↔Cunéo↔Turin
- 3- Dégager les fonds utiles pour reporter l'origine des navettes Nice↔Drap à l'Escarène.

**Monsieur le Maire**, après avoir écouté l'exposé de **Mr Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, demande aux Membres du Conseil s'ils sont d'accord pour prendre une Motion de soutien à ce sujet.

**Approuvé à l'Unanimité**

•**SANGLIERS**

**Mr Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, soulève les problèmes récurrents rencontrés avec les sangliers qui causent de nombreux dégâts sur la Commune. Il propose que soit organisé des battues administratives.

**Monsieur Joseph REY** 1<sup>er</sup> adjoint, précise que la décision n'est plus du ressort du Maire, mais celui du Préfet des Alpes-Maritimes et qu'il faut s'adresser également auprès de la Fédération des chasseurs.

Il précise que les battues précédentes non données aucun résultat !

•**BARRAGE**

**Monsieur le Maire** précise que la réunion publique du barrage aura lieu le 14 septembre 2012 quand le Préfet aura signé le lancement des travaux. Le Lac sera vide aux alentours du 15 octobre 2012.

•**SPANC**

**Monsieur Michel MASSEGLIA** demande des informations sur la mise en régie municipale et s'interroge sur le tarif de la prestation de service.

**Monsieur Francis FRECOURT** Adjoint, précise qu'actuellement plus de 80 fosses ont été contrôlées par VEOLIA et qu'un nombre important de demandes sont actuellement en voie d'être satisfaites en régie municipale.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Joseph GHILARDI Maire, lève la séance à 19H50.**

 **Maire**  
*J. Ghilardi*  
**J. GHILARDI**